

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2012

L'an deux mille douze, le vingt-sept mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame RABLINEAU Jeannine, Maire.

Etaient présents : RABLINEAU Jeannine, JARDIN Philippe, LETIEN Hervé, DUBOIS Anthony, TABURET Valérie, PINTO Miguel, LOUVET Marie-Ange, LEPAUVRE Daniel.

Absent excusé : DENIS Jean-Noël (pouvoir à JARDIN Philippe).

Absent : RAISON Serge.

Monsieur LEPAUVRE Daniel a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- ✂ Vote des Comptes administratifs 2011 ;
- ✂ Approbation des Comptes de gestion 2011 ;
- ✂ Affectation des résultats ;
- ✂ Subventions 2012 ;
- ✂ Vote des Budgets primitifs 2012 ;
- ✂ Site internet ;
- ✂ Epicerie ;
- ✂ Eglise ;
- ✂ Logement ancienne poste : sinistre ;
- ✂ Délibérations diverses ;
- ✂ Questions diverses.

I – Vote des comptes administratifs 2011.

Le Conseil Municipal et la Commission Administrative du C.C.A.S., réuni sous la présidence de Monsieur Philippe JARDIN, 2^{ème} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Madame RABLINEAU Jeannine, Maire et Président du C.C.A.S., après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL : COMMUNE DE PERROU

Résultats reportés		68 195.11	11 239.38		11 239.38	68 195.11
Opérations de l'exercice	138 187.19	161 446.61	21 083.56	22 746.98	159 270.75	184 193.59
TOTAUX	138 187.19	229 641.72	32 322.94	22 746.98	170 510.13	252 388.70
Résultats de clôture		91 454.53	9 575.96			81 878.57
Restes à réaliser			35 900.00	20 000.00	35 900.00	20 000.00
TOTAUX CUMULES			45 475.96	20 000.00	35 900.00	101 878.57
RESULTATS DEFINITIFS			25 475.96			65 878.57

COMPTE ANNEXE POUR : ASSAINISSEMENT

Résultats reportés		10 497.38		43 634.00		54 131.38
Opérations de l'exercice	12 728.63	19 387.01	2 453.50	7 245.30	15 182.13	26 632.31
TOTAUX	12 728.63	29 884.38	2 453.50	50 879.30	15 182.13	80 763.69
Résultats de clôture		17 155.76		48 425.80		65 581.56
Restes à réaliser			10 000.00		10 000.00	
TOTAUX CUMULES						

COMPTE ANNEXE POUR : CCAS

Résultats reportés		295.63				295.63
Opérations de l'exercice	828.00	532.37			828.00	532.37
TOTAUX	828.00	828.00			828.00	828.00
Résultats de clôture		0.00				0.00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

II – Approbation des Comptes de gestion 2011.

Le conseil municipal:

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et ceux des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion de tiers ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2011.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la comptabilité n'appelle aucune observation.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

III – Affectation des résultats.

COMMUNE

Au vu du Compte Administratif 2011, le Conseil Municipal décide l'affectation des résultats comme suit :

Section de fonctionnement Recettes : 002 – excédent reporté : 65 978.57 €

Section d'investissement Dépenses : 001 – déficit reporté : 9 575.96 €

Section d'investissement Recettes : 1068 – excédent de fonctionnement : 25 475.96 €

ASSAINISSEMENT

Au vu du Compte Administratif 2011, le Conseil Municipal décide l'affectation des résultats comme suit :

Section de fonctionnement Recettes : 002 – excédent reporté : 17 155.76 €

Section d'investissement Recettes : 001 – excédent reporté : 48 425.80 €

CCAS

Au vu du Compte Administratif 2011, qui laisse apparaître un solde nul, le Conseil Municipal décide de laisser le budget en sommeil.

IV – Subventions 2012.

Le Conseil Municipal entérine la décision de la Commission Finances, réunie le 13 mars dernier pour fixer les subventions 2012 :

Assoc. Human. Champsecret-Perrou : 80 €
La Mie du Four à pain de Perrou : 80 €
Anciens et Anciennes de l'Orphelinat : 80 €
Club de l'Amitié : 80 €
Vivre à PERROU : 80 €

Cantine scolaire Juvigny : 965.25 € (1 287 repas x 0.75 €)
Tournoi de Tennis de Perrou : 80 € sur le budget communal seront consacrés à l'achat de lots

Fonds Solidarité Logement : 206.50 €
Banque Alimentaire : 160 € (40 € x 4 familles)
La Prévention Routière : 30 €

Judo Club d'Andaine : 40 € (1 enfant)
Tennis Club Juvigny : 80 € (2 enfants X 40 €) à confirmer : pas de courrier reçu à ce jour
Amicale Fertoise : 40 € (1 enfant) à confirmer : pas de courrier reçu à ce jour
Tennis table La Ferté-Macé : 40 € (1 jeune)

Chambre des Métiers et de l'Artisanat : 35.60 € (1 apprenti)
Collège du Sacré Cœur de Domfront / voyage 40 € (1 enfant)

FD ennemis des cultures : 37.46 €

CLIC du Bocage : 100 € si la CDCPA ne verse pas de subvention.

V – Vote des Budgets primitifs 2012.

La commission finances, réunie le 13 mars dernier, a étudié et validé les budgets primitifs 2012 de la Commune et du service Assainissement. Les membres du Conseil Municipal étudient à leur tour ces budgets.

COMMUNE DE PERROU

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le budget primitif pour l'exercice 2012, équilibré :

- section d'investissement : 106 276.00 €
- section de fonctionnement : 250 432.00 €

Il décide de ne pas modifier les taux d'imposition communaux, ainsi répartis :

- TAXE D'HABITATION : 10,33 %
- TAXE FONCIER BÂTI : 2,17 %
- TAXE FONCIER NON BÂTI : 10,43 %
- CFE..... 9,48 %

ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le budget primitif pour l'exercice 2012, équilibré :

- section d'investissement : 56 010.00 €
- section de fonctionnement : 40 010.00 €

VI – Site internet.

Madame le Maire explique que lors d'une réunion de l'association des Maires Ruraux de l'Orne à Sées, il a été donné une information pour la création d'un site internet, dont le coût annuel est de 180 euros.

La démarche de création est très simple via le site campagnol.fr. Les membres du Conseil Municipal qui souhaitent se rendre compte par eux-mêmes du rendu final peuvent consulter le site créé par la commune de Le Ferré (Ille et Vilaine) www.leferre.fr.

Si le Conseil Municipal est d'accord pour créer ce site, Madame le Maire demande quel pourrait être le nom de domaine : www.perrou.fr ?

Elle ajoute que ce site pourrait avoir un lien avec le site de la communauté de commune du Pays d'Andaine.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et décide la création d'un site internet.

VII – Epicerie.

Madame le Maire explique que Monsieur Sagot doit mettre aux normes son commerce afin de pouvoir vendre des sandwiches et divers autres petits plats. Il a d'ores et déjà acheté un piano professionnel. La commune a en stock une table inox et une hotte qu'elle va mettre à sa disposition. Ces appareils seront ajoutés à la liste du matériel qui figure au bail. Le Conseil Municipal accepte.

VIII – Eglise.

Madame le Maire rappelle que lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, il a été décidé de faire faire une nouvelle estimation à l'entreprise Ledauphin Normandie.

L'entreprise est venue installer un échafaudage, et a constaté qu'elle n'est pas en mesure d'effectuer les travaux. Il faudra tout de même payer l'installation de l'échafaudage.

Madame le Maire a également pris contact avec un maître verrier, pour ce qui concerne les vitraux. Pour lui il faut tous les descendre, les stocker dans des cartons, mettre du plexiglas, et faire réparer la structure porteuse par un maçon.

Le coût de la réparation des vitraux est d'environ 1000 € HT par m², auxquels il faut ajouter la location d'une nacelle, car tous ces travaux se feront par l'extérieur.

Des fissures inquiétantes ont été détectées à l'extérieur du bâtiment. Des barrières ont été installées et Madame le Maire a pris un arrêté pour interdire l'accès aux abords de l'église.

Le maître verrier a également conseillé à Madame le Maire de prendre contact avec l'entreprise de maçonnerie LEFEVRE, qui effectue actuellement les travaux de l'église St Julien de Domfront.

Selon son représentant, Monsieur HARDY, il est urgent de faire quelque chose, et l'église doit impérativement rester fermée. C'est pourquoi Madame le Maire a fait changer les serrures, car malgré l'arrêté municipal interdisant l'accès à l'intérieur de l'église, des personnes ont conservé leurs clés et continuent de s'y introduire.

Les fissures constatées sont pour lui le résultat de nombreuses années sans entretien de l'édifice, et auraient pu être limitées, voire évitées, si de petits travaux annuels avait été faits, notamment pour ce qui concerne les nombreuses infiltrations d'eau détectées.

Au niveau du chœur, un morceau de béton d'environ 80 cm de long (au même niveau que celui tombé fin octobre 2011) est sur le point de s'écrouler.

Il propose également de remplacer les témoins en plâtre qui ont été apposés il y a plusieurs années, car ils sont peu fiables. Il préconise l'utilisation de témoins à jauge.

Il a également constaté que les fissures situées sur le mur au dessus du balcon, sont inquiétantes.

Madame le Maire lui a demandé un devis urgent pour la mise en sécurité du chœur (étalement), afin de pouvoir le présenter ce jour aux membres du Conseil Municipal.

Si le devis est accepté, Monsieur HARDY garantit de pouvoir intervenir d'ici la fin de la semaine pour sécuriser le vitrail le plus urgent. Il souhaiterait ainsi pouvoir profiter de l'échafaudage qui est actuellement en place.

Le devis s'élève à 2 134.54 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal l'accepte.

IX – Logement ancienne poste : sinistre.

Mi-février la locataire du logement de l'ancienne Poste s'est absentée sans couper l'eau et sans maintenir le chauffage.

Etant donné qu'il a neigé et que les températures ont été négatives pendant plusieurs jours, une canalisation a éclaté dans le mur de la salle de bain, située à l'étage du logement.

Il s'en est suivi un dégât des eaux assez conséquent, qui a causé de nombreuses dégradations jusqu'au sous-sol.

La pièce la plus abîmée est le salon : les murs et plafond sont gorgés d'eau.

Les compagnies d'assurance ont été prévenues aussitôt. L'expert de la compagnie Groupama, assureur de la commune, est intervenu rapidement. Il a contacté des entreprises dans les meilleurs délais pour ôter les revêtements des sol et murs, et pour faire installer des assécheurs.

Il a autorisé Madame le Maire à solliciter des devis qui devront être transmis à la compagnie d'assurance. Madame le Maire demande également d'ajouter au montant des devis, le temps de travail de Monsieur LEPAUVRE.

Pour ce qui concerne la locataire, Madame le Maire a tout mis en œuvre pour que son re logement dans la commune se fasse rapidement, afin que ses 3 enfants puissent continuer à prendre le car dans le bourg.

Malheureusement elle a quitté la commune sans l'avertir, et a fait parvenir ensuite un courrier pour résilier son bail.

A son départ, elle n'était pas à jour du règlement de ses loyers.

Sa compagnie d'assurance a fait comprendre qu'étant donné que la locataire a quitté le logement avant la fin de l'expertise, elle ne participera pas au financement des réparations. C'est notre compagnie (Groupama) qui devra entamer une procédure pour se faire rembourser.

Madame le Maire propose également de demander des dommages et intérêts pour le manque à gagner car le logement ne peut pas être loué pendant les travaux.

Le Conseil Municipal accepte.

X - Délibérations diverses.

- Demande de subvention DETR : le Conseil Municipal autorise Madame le Maire a sollicité une subvention au titre de la DETR 2012 pour la borne incendie rue des Ecoles.
- Centre de Gestion de l'Orne / Assurance du personnel des collectivités : Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Centre de Gestion de l'Orne, pour une consultation sur l'assurance du personnel territorial. Elle explique que la commune peut prendre une délibération pour prendre part à une étude lancée au niveau départemental pour contracter cette assurance dans des conditions avantageuses. Le Conseil Municipal décide de participer à cette consultation.

- ONF : Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'ONF sur son devenir et sur la protection des forêts. Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour demander à l'Etat de suspendre les suppressions d'emplois à l'ONF et exiger qu'un débat national sur l'avenir de la forêt publique soit organisé au plus vite, intégrant les élus, les personnels de l'ONF et les représentants des usagers de la forêt. Tous acceptent.
- Budget assainissement / admission en non-valeur : Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'admettre en non valeur les taxes d'assainissement 2009 et 2010 pour Monsieur X, pour un montant total de 72.24 €. Le Conseil Municipal décide d'admettre ces sommes en non-valeur.
- SMICO / modification du périmètre : *Adhésions* : Fourches, Morteaux Couliboeuf, Louvagny, Jort, Norrey en Auge, Bernières d'Ailly, Barrou en Auge, Vendevre, Ri, Grentheville, Caligny, SIEA de Bagnoles de l'Orne-St Michel des Andaines, SIE de la Varenne. *Retrait* : Rabodange. *Changement de dénomination sociale du SMICO* pour devenir Syndicat Mixte pour l'Informatisation des COLlectivités.

XI - Questions diverses.

- Logement mairie : des meubles ont été donnés par les Sœurs (lits avec sommiers et matelas, des armoires, et des meubles pour la cuisine). Il va donc manquer les chaises et il faudra acheter des housses anti feu pour tous les matelas. Messieurs DUBOIS et PINTO s'engagent à donner des chaises. Le Conseil Municipal autorise l'achat des housses de matelas.
- Centenaire Sœur ASSAILLY Marie-Thérèse.
- Communauté des Sœurs : le 1^{er} septembre 2012 les sœurs de la Communauté fêtent leurs 144 années passées à Perrou. Une messe sera célébrée à 11 heures avec Monseigneur l'évêque de Sées, suivie d'un vin d'honneur. Tous les habitants de Perrou seront invités à y prendre part. Sœur Ginette va m'envoyer l'invitation qui sera distribuée avec le bulletin communal. Ensuite un buffet sera offert sur invitation. Les membres du Conseil Municipal peuvent venir aider pour la préparation de cette journée ainsi que pour le service au vin d'honneur et au repas. Le comité festivités aidera aussi à cette journée.
- Bail garages : Sœur Ginette a signé le bail commercial pour les garages pour une durée de 9 ans, ce bail est parti à la Préfecture. Monsieur Brard a signalé à Madame le Maire que ce bail sera annexé à la vente des garages à la famille Taburet.
- GR 22 : Monsieur Desgrippes de l'association des Chemins du Bocage est venu à la mairie pour signaler à Madame le Maire qu'il n'était pas d'accord avec les panneaux installés sur le GR22, et que l'arrêté a été pris avant leur mise en place. Pour Madame le Maire, il est logique de prendre un arrêté et de commander les panneaux après.
- Stagiaire : au cours du mois de mai, la commune va accueillir un stagiaire (en formation aux métiers du bâtiment) pour une durée de deux semaines. Monsieur LEPAUVRE sera son maître de stage. Il reviendra ensuite la dernière semaine du mois d'août et la première semaine de septembre.
- Médaille de la Famille : cérémonie le vendredi 1^{er} juin à 18h30.
- Planning élections : les membres du Conseil Municipal définissent le planning des permanences pour les 1^{er} et 2^{ème} tours des élections présidentielles de 2012.

Autres questions :

Néant

Séance terminée à 22h15.

Le Maire,